

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1917)

Heft: 175

Rubrik: Communications du Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Communications du Comité central



Procès-verbal

de l'Assemblée des Délégués à Romont
le 30 juin 1917.

La séance est ouverte à deux heures et demie par M. Hodler qui, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, passe la présidence à M. Righini.

Celui-ci commence par évoquer le souvenir de deux membres actifs décédés : MM. de Schaller, de Fribourg, et Condradin, des Grisons, ainsi que d'un membre passif, M. Kissling. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

Le président adresse ensuite quelques paroles très aimables à la section de Genève qui a vu rentrer au bercail la plupart des brebis égarées dont l'absence nous chagrinait.

On nomme ensuite les rapporteurs : MM. Steck et Rambert, ainsi que les scrutateurs : MM. Fiechter et Blaile.

Le rapport sur l'Assemblée générale de 1916 ayant paru dans le journal, il n'est pas jugé nécessaire de s'y arrêter de nouveau et l'on écoute le rapport annuel du Comité central qui est accepté.

M. Maunoir remercie de l'accueil chaleureux fait aux dissidents genevois, puis l'Assemblée s'occupe de finances en suivant les explications données par M. Righini sur les comptes de l'année écoulée. M. le Caissier central fait remarquer à ce sujet que si la fortune de la Société se monte à environ fr. 25.000 —, ce n'est pas encore le Pérou, car nous ne pouvons disposer que des intérêts de cette somme. Il prend la précaution de nous avertir que le Comité s'opposera à toute tentative d'emploi quelconque du capital qui doit s'accroître encore beaucoup pour nous permettre un usage utile de nos revenus.

Le Caissier central remercie M. Schwarz qui s'occupe à titre gracieux de l'établissement du bilan annuel ; il remercie aussi les caissiers des sections qui l'aident dans sa tâche et adresse ses félicitations au Comité de Genève qui est arrivé à mettre presque à jour l'état malheureux de ses finances.

Les réviseurs des comptes proposent à l'Assemblée d'en donner décharge au trésorier avec remerciements, ce qui est adopté.

MM. Tièche et Bovet continueront à former la Commission de revision et l'Assemblée choisit comme remplaçants MM. Steiner, d'Aarau, et Blaile, de Neuchâtel.

La cotisation annuelle est maintenue sans changement, quant au budget qui n'est pas définitivement établi, il sera présenté aujourd'hui à l'Assemblée générale.

M. Righini expose ensuite l'état de la caisse de secours qui pendant l'année écoulée a accordé dix subsides sur 14 demandés. Ces secours variant de fr. 100 — à fr. 1500 — forment un total de fr. 3850 —. Le produit des pour cent sur les rentes a été de fr. 2894 — et les recettes totales de fr. 6494 —.

Il a été établi dans chaque canton un service de contrôle et les délégués de la Société à la Caisse de secours MM. Lugeon et Mangold ont été réélus pour l'année prochaine.

L'ordre du jour appelle ensuite les votations sur les candidatures.

Au sujet de l'admission des candidats, MM. Hermenjat et Hodler font ressortir la nécessité d'un contrôle plus sévère afin d'augmenter non la quantité de nos membres mais la qualité des nouvelles recrues.

La votation pour la nomination du jury annuel donne les résultats suivants :

Boss	24	voix	Hermenjat	24	voix
Bolens	24	"	Giacometti	24	"
Oswald, sc.	20	"	Berta	21	"
Amman	20	"	de Meuron	20	"
Moilliet	19	"	Sartori	19	"
Steck	19	"	de Traz	16	"
Baumberger	19	"	Perrin, sc.	14	"
Roos, sc.	19	"	Sandoz, sc.	13	"
Sturzenegger	15	"	Estoppey	11	"
Fiechter	12	"	Sarkisoff, sc.	9	"

La proposition de la section de Saint-Gall demandant que le prélèvement pour la caisse de secours sur la vente des œuvres d'art appliquée soit réglé d'une façon analogue à celle qui régit la sculpture et l'architecture est appuyée par l'Assemblée.

La proposition de la section d'Argovie de nommer une commission pour étudier les modifications à apporter à notre journal est développée par M. Bolens. Elle est accueillie favorablement par la plupart des délégués et soulève une intéressante discussion.

Une fois de plus *l'Art suisse* est en butte à des critiques violentes et diverses. Les uns le voudraient plus beau et les autres plus simple. Tout le monde cependant est d'accord pour souhaiter qu'il soit plus régulier et plus intéressant. M. Rœthlisberger défend la Rédaction qui reçoit peu de nouvelles des sections et se trouve ainsi privée de renseignements utiles. MM. Stiefel et Righini insistent sur la nécessité d'avoir un correspondant dans chaque section. A la votation, la proposition de la section d'Argovie est adoptée, l'Assemblée nomme une commission composée de MM. Delachaux, Weibel et Maunoir qui toucheront les mêmes indemnités de déplacements que le Comité central.

Il est décidé en même temps de nommer dans chaque section un correspondant qui adressera au journal pour le 20 de chaque mois une communication sur la vie de la section et sur tout ce qui touche le mouvement artistique de la localité.

Propositions diverses. — La section de Berne demande de modifier le système employé pour la nomination du jury qui devrait être élu dans les sections sur une liste élaborée préalablement par les sections elles-

mêmes. Il devrait en outre y avoir un jury spécial pour les peintres et un pour les sculpteurs. M. Righini fait observer que ce mode de procéder a déjà été expérimenté sans succès. Sur la proposition de M. Bolens, l'Assemblée décide que le Comité central étudiera la question et fera à ce sujet des propositions aux sections dans le délai de six mois. Les sections de leur côté sont invitées à envoyer avant trois mois un préavis sur la question.

M. Stiebel propose ensuite de nommer parmi les peintres qui feront partie du jury de notre Société un artiste graveur, ce qui est accepté.

La Section de Berne se plaint de l'envahissement que nous subissons actuellement par l'art étranger en un temps où l'exportation de nos œuvres nous est rendue impossible et demande que la Société prenne position dans cette question. Après une longue et vive discussion, l'Assemblée décide d'intéresser la presse suisse à la situation souvent précaire de nos artistes.

M. Surbeck demande qu'on transmette au Département de l'Intérieur le vœu que le jury pour l'art appliqué soit nommé par les exposants. C'est accepté.

Revenant ensuite sur la question des candidatures les délégués appuient une demande de M. Fries de rappeler aux sections par la voie du journal que les conditions d'admission contenues dans les statuts ne sont pas strictes et que les sections doivent contrôler plus sérieusement les mérites des candidats.

Enfin, une brève discussion s'engage au sujet de la proposition de la section de Genève qui voudrait que les frais occasionnés par l'envoi des délégués à l'Assemblée générale fussent supportés par la Caisse centrale. Devant l'opposition fortement motivée qu'ils rencontrent, les délégués de Genève retirent leur proposition.

A 7 heures et demie, M. Righini lève la séance qu'il a dirigée avec la clarté et la logique que nous lui connaissons depuis longtemps.

C. RAMBERT.



Procès-verbal

de l'Assemblée générale du 1^{er} juillet 1917 à Romont.

M. Ferdinand Hodler, président, ouvre la séance à onze heures et demie en souhaitant la bienvenue à tous les membres actifs et passifs présents. L'Assemblée se lève pour honorer la mémoire de nos collègues *F. de Schaller* et *Ch. Conradin* que la mort nous a enlevés pendant l'année. La lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale de l'an dernier paru au journal n'étant pas demandée, il est passé à l'ordre du jour. Le rapport annuel est lu et approuvé. La parole est donnée aux rapporteurs de la séance des délégués de la veille MM. *Rambert* et *Steck*. Ces deux procès-verbaux fort bien rédigés sont acceptés avec remerciements.

M. R. Lugeon, nommé comme délégué à l'Assemblée générale de la Caisse de secours, demande qu'il soit remplacé, étant empêché par des examens d'État de s'y rendre. M. Rambert est nommé à sa place.

Avant de continuer l'ordre du jour, le président demande à l'Assemblée de bien vouloir ratifier les décisions de l'Assemblée des délégués qui a discuté à fond toutes les questions dans une longue séance. Cette proposition reçoit une approbation unanime.

M. Righini, trésorier central, donne ensuite des explications sur la gestion et l'état de la Caisse centrale dont les comptes ont paru dans le dernier numéro du journal. Il donne également un aperçu de la marche de la Caisse de secours.

Le Budget 1917-1918 est fixé de la manière suivante:

Recettes.

Cotisations	Fr. 8000 —
Intérêts	" 700 —
Estampes	" 50 —
Abonnements <i>Art Suisse</i>	" 70 —
	Total. Fr. 8820 —

Dépenses.

Secrétaire	Fr. 1200 —
Frais de bureau	" 600 —
Journal	" 3000 —
Collaboration littéraire	" 500 —
Comité central	" 800 —
Caisse de secours	" 1000 —
Imprévu	" 1720 —
	Total. Fr. 8820 —

Ce budget est adopté.

L'Assemblée se prononce ensuite sur l'admission des candidats présentés et dont la liste se trouve ci-dessous.

L'ordre du jour étant épousé et aucune proposition individuelle n'étant faite, le président remercie l'assemblée et lève la séance à midi.

Le Secrétaire central,
Théodore DELACHAUX.



Rapport annuel

présenté à l'Assemblée générale de 1917 à Romont.

Pour la troisième fois nous nous réunissons depuis que peu de jours après notre Assemblée de 1914 éclata la grande guerre. Pour la troisième fois, nous constatons que notre patrie a été épargnée par le fléau qui sévit tout à l'entour de nous et cette pensée nous remplit de gratitude ; les vœux que nous formions les précédentes fois pour que nous soyons épargnés jusqu'au bout, nous les faisons une fois de plus et nous envoyons une pensée de reconnaissance à tous ceux qui veillent à nos frontières à la sécurité de la patrie.

Le Comité central, renouvelé en partie l'an dernier, s'est réuni quatre fois pendant l'exercice écoulé et convoqua une assemblée de délégués extraordinaire.

La tâche principale dont eut à s'occuper le comité